

### Article 1 : généralités

---

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **1900279** et sous le nom « Ze VERNOU Bad Team 1 ». Il se déroule les **19 et 20 octobre 2019 sur 5 terrains, au gymnase de la Fontaine Martin, rue de la Fontaine Martin 77670 VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE.**
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Guillaume BRIAND. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 Le tournoi « **Ze VERNOU Bad Team 1** » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran.
- 2.2 Les séries proposées sont :
  - **Série P/NC**
  - **Série D**
- 2.3 En fonction de l'affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, modifier ou d'annuler des séries.
- 2.4 Les rencontres de poule sont composées de 5 matchs : 2DH, 1DD, 2DMx.
- 2.5 Les rencontres des phases finales sont composées de 7 matchs : 1SH, 1SD, 2DH, 1DD et 2DMx.
- 2.6 Le classement de la poule se fait par l'attribution de points selon le barème suivant :
  - Rencontre gagnée 5-0 : 4 points
  - Rencontre gagnée 4-1 ou 3-2 : 3 points
  - Rencontre perdue 2-3 : 1 point
  - Rencontre perdue 1-4 ou 0-5 : 0 points
- 2.7 En cas de forfait d'un ou plusieurs matchs (hors forfait suite à blessure) lors d'une rencontre, l'équipe se voit attribuer en phase de poule, une pénalité de -1 au classement général.
- 2.8 Tous les tableaux, à l'exception des poules uniques, se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase finale. Au moins 3 joueurs par équipes doivent participer à la fois à la phase de poule et à la phase finale, de manière à garder une cohérence dans la composition d'équipe.
- 2.9 Les rencontres de poules se jouent le samedi et les rencontres de phases finales se jouent le dimanche.
- 2.10 Les équipes engagées sont composées :
  - Au minimum de 7 joueurs (4 hommes et 3 femmes)
  - Au maximum de 10 joueurs (6 hommes et 4 femmes)Chaque équipe est désignée par un nom et choisit un capitaine qui est responsable de la feuille de rencontre et de la composition de l'équipe.
- 2.11 Un même joueur ne peut disputer que 2 matchs par rencontre.
- 2.12 Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule et unique équipe. Aucun changement d'équipe ne sera autorisé en cours de compétition. Un joueur peut changer d'équipe uniquement jusqu'à la veille du début du tableau tant que cela ne modifie pas les têtes de série.
- 2.13 Si un joueur se blesse ou abandonne pendant la compétition et que l'équipe ne dispose pas d'un nombre de joueurs suffisants pour aligner une composition d'équipe complète, il est alors possible de remplacer le joueur pour la phase suivante.
- 2.14 Les équipes composées de joueurs de différents clubs sont autorisées.

### Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 19 septembre 2019**. Le classement pour les inscriptions et l'établissement des compositions d'équipe sont arrêtés à cette date.

- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 4 octobre 2019**. Le CCPH est pris en compte à cette date pour le calcul des points des joueurs pour la détermination des têtes de série.
- 3.3 Les têtes de série sont déterminées à l'aide de la formule suivante :  
**Moyenne des CCPH à la date du tirage au sort sur tous les tableaux de tous les joueurs de l'équipe**
- 3.4 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à [badvernoucellois@gmail.com](mailto:badvernoucellois@gmail.com) et par courrier à l'adresse :  
**Yann GELE - 2 Ter route d'Ecuelles - 77250 EPISY.**
- 3.5 Le règlement, par chèque à l'ordre de « **ESVC Badminton** », est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :  
**Yann GELE - 2 Ter route d'Ecuelles - 77250 EPISY.**
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode **Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **80€ par équipe auxquels s'ajoutent 2€ par joueur**, 2€ étant reversé à la FFBaD.
- 3.8 Pour être autorisé à jouer dans une série :
- Le classement du joueur à la date du tirage au sort doit lui permettre de pouvoir disputer au moins 1 match par rencontre.
  - Pour être aligné sur un match, le classement du joueur (pour le tableau du match à la date du tirage au sort) doit être compris dans la série, les surclassements ne sont pas acceptés.

Exemple :

Joueurs	Classement	Séries autorisées
Pascal	D8/D9/P10	Série D (SH et DH) ou Série P (DMx)
Lucie	D9/P10/P10	Série D (SD) ou Série P (DD ou DMx)
Yohann	P10/P11/P12	Série P (SH, DH et DMx) mais Série D (Non)
Alex	D7/R6/D7	Série D (SH et DMx)

Ces règles permettent de respecter la contrainte du x16 (RGC) et permettent d'éviter de trop gros écarts de niveaux pendant les rencontres

- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00**.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou par son club.

### Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Ze VERNOU Bad Team 1** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 🔊 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - 🔊 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.4 Lorsque l'un des joueurs d'une équipe est défaillant, son capitaine doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le capitaine peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter l'équipe.

### Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2 Tout capitaine doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase pour l'ensemble de ses joueurs et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le capitaine doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Tous les matchs se dérouleront en volants en plume et sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont :

**RSL n°3 Tourney.**

- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure (par exemple : les filins des paniers de basket) est compté et une fois au service et faute en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées en prenant en compte l'ensemble des rencontres de la phase de poule selon l'ordre de priorité :
  - 1 - La différence entre rencontres gagnées et rencontres perdues
  - 2 - La différence entre matchs gagnés et matchs perdus
  - 3 - La différence entre sets gagnés et sets perdus
  - 4 - La différence entre points marqués et points encaissés
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « **Ze VERNOU Bad Team 1** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).